

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 6
<i>représentés</i>	: 1
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 7
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le huit avril deux mil vingt cinq à 20h30, suivant convocation en date du premier avril deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr CHARIAL Nicolas, Mr BREUX Sylvain

Membre excusé ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard à Mr Serge BOUTY

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mme BELLET Béatrice, Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2025

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2025/029 en date du 8 avril 2025

Renouvellement de l'adhésion au PEFC

Madame le Maire rappelle que la commune bénéficie de la certification PEFC pour l'ensemble des propriétés forestières. Cette adhésion est valable jusqu'au 18 juin 2025.

Madame le Maire rappelle que le renouvellement de cette adhésion est un engagement sur les cinq prochaines années.

Madame le Maire informe que le montant de l'adhésion au PEFC est de 50€ + la surface x 1.50€. La surface forestière totale étant de 147ha67, le montant est estimé à : 271.50€.

A l'unanimité le conseil municipal décide de :

- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents en lien avec l'adhésion au PEFC.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 8 avril 2025.
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250408-2025-029-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

